



Barème de Transaction

Prix de vente	% d'honoraires
De 0 à 50 000 €	10% (soit 5000 € TTC)
De 50 001 à 300 000 €	5% + 5000 € TTC
De 300 001 à 400 000 €	6% TTC
De 400 001 à 700 000 €	5% TTC
À partir de 700 001 €	4% TTC
Terrain à bâtir	10 %

Ces honoraires sont à la charge du **vendeur** sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour les ventes en AMEPI le barème pris en compte est celui de l'agence de référence.

Barème de Location

Baux d'habitation	CHARGE DU BAILLEUR	CHARGE DU LOCATAIRE
État des lieux d'entrée	3 € /m ²	3 € /m ²
Visite, constitution dossier, rédaction du bail	Zone Tendue B1 - 10 € /m ²	Zone Tendue B1 - 10 € /m ²
Renouvellement ou avenant		150 €
Parkings, Boxes, Garages		
Honoraires de location, rédaction du bail	70 € TTC	70 € TTC
Baux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location		15 % du loyer annuel HC
Renouvellement ou avenant		5 % du loyer annuel

Barème de Gestion À LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de gestion mensuels	6,25 % HT
Garantie de Loyer Impayé	2,30 %TTC loyers/charges/taxes
Renouvellement ou avenant baux d'habitation	150 €
Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels	5 % du loyer annuel
Etat préparatif à la déclaration des revenus fonciers	50 €
Suivi travaux de remise en état	10 % des travaux
Gestion de sinistres	10 % de l'indemnité
Gestion des sinistres représentation du bailleur en expertise	100 € TTC /déplacement
Etablissement et envoi recommandé accusé réception	En fonction du tarif en vigueur
Congé pour vente ou reprise (voie d'huissier de justice)	150 € TTC
Clôture fin gestion (réédition comptes, courriers intervenants, archivage dossier 10 ans)	150 € TTC
Représentation à l'Assemblée Générale des copropriétaires	150 € TTC temps illimité
<u>À LA CHARGE DU LOCATAIRE</u>	
Renouvellement ou avenant baux d'habitation	150 €
Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels	5% du loyer annuel